



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 04/2018

Arrêté d'imposition pour les années 2019, 2020 et 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 22 octobre 2018 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Ch. Marrel, Président
M. Cl. Devalte, Vice-Président
M. D. Bérard, Secrétaire
M. M. G. Markides
Mme P. Salathé

Bourse communale : M. S. Ruby, Boursier
Mme V. Guex, Adjointe

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président
M. J.-Cl. Favre
M. M. Henchoz
Mme A. Ramoni-Perret
Mme Ch. Touati-de-Jonge

Préambule

La Commission des finances s'est vu adresser le préavis susmentionné avant la séance de présentation. Elle a pu s'en imprégner pour ladite séance. Grâce au report du délai accordé par le Conseil d'État (cf. préavis, point 2), nous avons pris connaissance simultanément du préavis sous revue et du budget 2019. Ceci nous a permis de mettre en relation certains montants cités dans le préavis avec le budget 2019. Notre analyse en a été facilitée et nous espérons qu'une telle situation se reproduise lorsqu'un nouvel examen de l'arrêté d'imposition sera à l'ordre du jour.

Présentation du préavis

En qualité de responsable du dicastère des finances, notre Syndic Gustave Muheim a présenté et commenté le préavis qui vous est soumis. Son architecture est sensiblement la même que celle de l'année précédente, ce qui en facilite l'analyse et la compréhension. Par contre, et au vu de l'importance de la décision à prendre, le préavis sous revue s'est bien étoffé en passant de 9 à 15 pages, avec des éléments nouveaux qui nous permettent de mieux saisir dans quelle situation financière incertaine nous nous trouvons.

Comme l'an passé, beaucoup de chiffres et tableaux sont là pour nous rappeler l'historique financier de notre commune.

Analyse

Dans ses conclusions en page 8 du préavis 08/2017 concernant l'arrêté d'imposition pour 2018, notre Municipalité a décidé de maintenir le taux d'imposition à 69.5 points d'impôt afin de se donner le temps de consolider les analyses en cours.

Les inconnues mentionnées dans notre rapport sur le préavis 08/2017 sont toujours d'actualité :

- Effets de la nouvelle péréquation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 avec ses adaptations en 2018 et 2019.
- Évolution de la facture sociale.
- Evolution du nombre d'habitants pour les prochaines années ainsi que de l'impôt sur le revenu.
- Conséquences financières directes pour notre Commune de la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises RIE III.

Il n'est pas dans notre intention de réécrire le préavis, fort bien documenté, et de commenter chaque tableau. A notre point de vue, le point 12 « Synthèse » avec son tableau en page 14 est très éloquent quant à notre avenir financier.

Une coquille s'est glissée dans ledit tableau dans la colonne « Remarques » du compte capital pour l'année 2021 : c'est la somme de CHF 161'802.- (et non CHF 100'735.-) qui sera prélevée sur le capital pour couvrir le déficit du fonds de régulation.

Dans ce même tableau, la première explication (année 2017) de la colonne « Remarques » du fonds de régulation mérite une explication :

A la fin 2017, un montant de CHF 1'280'000.- a été provisionné pour la facture sociale et la péréquation, en prévision d'une charge supérieure aux acomptes payés. Mi-2018, au moment du décompte final, ce montant s'est avéré trop élevé, ce qui nous permet de reporter CHF 401'651.- dans le fonds de régulation.

Sans fioritures, les chiffres sont là, implacables. Le Canton nous ponctionne chaque année davantage et en corollaire nous avons de moins en moins d'argent pour le ménage communal.

L'argumentaire pour demander une hausse d'impôt de 2.5 points se fonde aussi sur l'hypothèse que le Grand Conseil accepte que les coûts de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et Soins à Domicile) soient transférés au canton dès 2020. Un refus mettrait en péril le fragile équilibre de nos finances.

Commentaire de la Commission des finances

Si la Municipalité nous propose aujourd'hui une hausse d'impôt, il ne faut pas oublier qu'en 2013 le coefficient a baissé de 1.5 point suite à l'introduction de la taxe déchets individuelle pour se stabiliser à 69.5 points. Cette réduction a été faite en totale transparence afin d'éviter que le contribuable ne paie deux fois le coût des déchets (impôt + taxe). Toutes les communes n'ont pas pratiqué de la sorte et se sont ainsi réservé un petit matelas!

En ce qui concerne l'année en cours et selon les informations reçues de notre Syndic, ministre des finances, les 10 premiers mois indiquent que les comptes s'inscrivent dans la ligne du budget 2018 (bénéfice budgété = CHF 93'970.-).

Au moment où nous élaborons notre rapport, nous débutons simultanément l'analyse du budget 2019 qui prévoit un déficit d'environ CHF 350'000.-. Après une première lecture, il nous paraît difficile de pouvoir réduire ce déficit, encore moins de passer du rouge au noir. Sans l'augmentation demandée de 2.5 points, ce même déficit pourrait doubler.

L'étau des charges cantonales se resserre et il sera impossible de s'y opposer. L'application rigoureuse par le Canton d'une péréquation financière entre les communes pèse lourdement sur nos finances et la facture sociale n'est pas en reste. Pour 2018 et 2019, ces deux charges cantonales cumulées sont estimées à CHF 5'250'600.-, respectivement CHF 6'375'300.-. Quand cette spirale infernale prendra-t-elle fin ? A l'instar de bien de communes vaudoises, ces charges en augmentation incessante nous obligent à une adaptation du taux d'imposition afin de pourvoir à une couverture minimale des besoins du ménage communal.

Le tableau des investissements en pages 10 et 11 reste bien en ligne par rapport aux décisions d'économies prises pour les années 2020 et 2021. Quant à l'année 2019, les investissements inscrits correspondent en tous points à des préavis votés par le Conseil, donc là rien de nouveau.

Dans notre rapport sur le taux d'imposition pour 2018, nous écrivions :

« Il ne faut pas se leurrer, le spectre d'une hausse d'impôts reste malheureusement omniprésent... ».

L'orage que nous sentions venir est maintenant sur nos têtes. Faire la politique de l'autruche et ne rien entreprendre ne ferait qu'empirer une situation déjà préoccupante.

Nous estimons que la stratégie développée par notre Municipalité consistant à demander une augmentation de 2.5 points d'impôt est raisonnable. Notre compte capital nous permettra de « tenir le coup » jusqu'en 2021, sauf événements graves et imprévus.

A noter qu'avec une hausse de 2.5 points, et à moins d'un miracle, nous ne pourrions que difficilement débiter le remboursement de notre dette.

D'autre part, proposer de garder le nouveau taux de 72 points pour trois ans est un gage de stabilité donné aux contribuables de Belmont.

C'est donc sans enthousiasme, mais dans un esprit responsable que la Commission des finances se rallie à la proposition de fixer le taux du coefficient de l'impôt communal à 72% de l'impôt cantonal de base.

Une petite consolation : l'impôt cantonal pourrait baisser, moyennant acceptation du Grand Conseil, de 2 points sur 2 ans dès 2020, ce qui rendrait la pilule moins amère ! Ne pas baisser cet impôt cantonal et en contrepartie demander moins aux communes aurait été une stratégie non dénuée de bon sens, mais quand la politique s'en mêle.....

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 04/2018** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay
Président et rapporteur

Jean-Claude Favre

Michel Henchoz

Amélie Ramoni-Perret

Charlotte Touati-de-Jonge

Fait à Belmont, le 7 novembre 2018